

CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Pilar Dini

Objet : Renforcement du dispositif communal de gestion des lavures et/ou valorisation de proximité, création d'éco-points fixes GastroVert et mise en place d'un service de ramassage des encombrants

Etabli le : 20.10.2025

Développement du postulat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Les éco-points de quartier offrent déjà un dispositif complet et apprécié des habitants. Ils permettent la collecte séparée du verre, du petit électroménager et matériel électronique, du papier et du carton, des ampoules, des piles, des emballages souillés ou toxiques, des médicaments, des textiles, des lavures, du PET, des huiles, ainsi que de l'aluminium et du fer-blanc. Ce système constitue une base solide pour une gestion responsable des déchets à l'échelle communale.

Cependant, concernant spécifiquement les lavures, un ramassage a lieu une fois par semaine, avec un éco-point mobile par quartier. C'est une bonne chose, mais ce dispositif reste souvent insuffisant, surtout durant les mois chauds, lorsque la chaleur accélère la décomposition et provoque des odeurs désagréables. De plus, tout le monde ne dispose pas d'un espace extérieur pour stocker ses lavures pendant plusieurs jours, ce qui rend leur gestion plus contraignante pour une partie des habitants.

Aujourd'hui, la gestion des déchets organiques en milieu domestique pose plusieurs problèmes : odeurs, mouches, larves, manque d'infrastructures adaptées et freins à la participation au tri sélectif.

Afin de compléter l'offre déjà présente, il pourrait être pertinent d'envisager d'augmenter la fréquence des éco-points mobiles par quartier durant la période estivale et/ou en mettant en place un ou plusieurs éco-points fixes GastroVert. L'installation de points fixes Gastro Vert en zones stratégiques, permettrait une collecte plus propre, centralisée et facilement contrôlable, afin d'offrir une solution de valorisation de proximité des lavures.

CONSEIL GENERAL

Contrairement aux bacs domestiques souvent mal entretenus et laissés en plein soleil, les points fixes Gastro Vert peuvent être conçus pour limiter fortement les nuisances : couvercles hermétiques, emplacements ombragés, collecte fréquente. La commune pourrait envisager d'étudier la faisabilité d'installer de points fixes Gastro Vert, afin d'évaluer leur intérêt environnemental et économique pour la gestion des déchets organiques.

Ces mesures contribueraient à faciliter le tri, à réduire les désagréments liés à la chaleur, aux odeurs et à encourager une participation encore plus large des habitants à la démarche écologique communale.

Par ailleurs, la création d'un service communal de ramassage des encombrants représenterait une nouvelle mesure concrète pour faciliter la gestion des déchets volumineux, éviter les dépôts sauvages et offrir une solution simple et accessible à tous, plus particulièrement aux personnes ne disposant pas de moyens de transport adaptés, les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Prenons exemple sur la ville de Sion qui propose à ces citoyens un service, avec le partenaire de la Ville, à savoir Déclics Déclencheurs d'avenirs Sàrl, pour les personnes qui, faute de véhicule, n'ont pas la possibilité d'acheminer leurs déchets encombrants en déchetteries ainsi que les personnes âgées ou à mobilité réduite. Ce service gratuit est réservé aux citoyens résidant sur le territoire de la commune de Sion.

Une telle évolution pour notre commune permettrait de réduire les nuisances, d'éviter des déplacements motorisés vers la déchèterie, et donc de limiter la pollution et le trafic inutile, tout en valorisant les efforts des citoyens déjà engagés dans une démarche de tri exemplaire.

Ces remarques traduisent avant tout la volonté des habitants de bien faire, de trier et de respecter l'environnement.

Ils attendent simplement que les moyens suivent leurs efforts. La transition écologique passe aussi par ces gestes du quotidien, mais pour que chacun puisse y contribuer, encore faut-il que l'organisation locale le rende possible.

CONSEIL GENERAL

Questions :

1. Le Conseil communal envisage-t-il d'évaluer ou de renforcer le dispositif actuel de collecte et de valorisation des lavures ?
2. Serait-il possible d'augmenter la fréquence des éco-points mobiles par quartier durant les mois chauds, afin d'améliorer la collecte des lavures ?
3. Le Conseil communal pourrait-il étudier la création d'éco-points fixes GastroVert, afin d'offrir une solution de valorisation de proximité et de compléter le dispositif existant ?
4. Enfin, le Conseil communal pourrait-il envisager la mise en place d'un service communal de ramassage des encombrants, afin de faciliter l'élimination des déchets volumineux et de renforcer la cohérence de la gestion globale des déchets ?

Pilar Dini
Groupe : Le Centre



Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.